

DOSSIER DE PRESSE 2011

Cit'ergie

European Energy Award®

Le label Energie climat
des communes et intercommunalités



Contacts presse ADEME :

Mélanie Hôpital – 01 49 09 27 47 – melanie.hopital@tbwa-corporate.com

Magali Preud'homme – 01 49 09 27 92 – magali.preudhomme@tbwa-corporate.com



Janvier 2011

Politique énergie-climat Le label *Cit'ergie* soutient et encourage les collectivités

Les villes de Nantes et de Rennes ont reçu aujourd'hui le label *Cit'ergie*, dans le cadre des Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des collectivités territoriales qui se tiennent à Grenoble du 25 au 27 janvier.

La ville de Dijon et la communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, au terme de leur processus, ont reçu la reconnaissance CAP *Cit'ergie*.

Ces distinctions récompensent l'engagement des collectivités en faveur de la maîtrise de l'énergie. Elles ont été remises aux élus des villes lauréates par Philippe Van de Maele, Président de l'ADEME, Daniel Guillotin, Président de la Commission Nationale du Label et Gérard Magnin, Délégué Général d'Energy Cities et représentant du Bureau de la Convention des Maires.

Cit'ergie, une méthodologie pour engager un Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Afin de répondre à l'objectif de réduction de 20% des émissions de CO₂ d'ici 2020, fixé par le Grenelle Environnement, le label *Cit'ergie* récompense pour quatre ans les collectivités s'engageant volontairement dans une politique énergie climat durable. Ce label leur permet, après un diagnostic de leur situation, de structurer leur démarche de maîtrise énergétique.

Portée par l'ADEME en partenariat avec des associations représentatives des collectivités, des intercommunalités et des régions, la démarche *Cit'ergie* s'adresse depuis 2009 à toutes les collectivités (*communes et intercommunalités*) qui conduisent ou projettent de conduire un Plan Energie Climat Territorial, plan d'actions permettant aux collectivités d'améliorer leurs politiques climatiques et énergétiques en mobilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire.

Quatre collectivités récompensées cette année

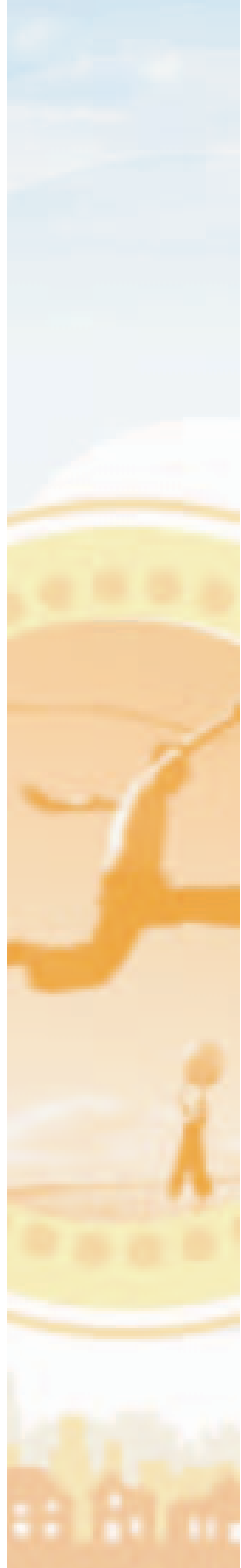
Engagées durant le deuxième semestre 2009 dans le processus *Cit'ergie*, Nantes et Rennes ont mis en œuvre, en moins d'un an, plus de **50% des actions possibles au vu de leurs compétences**. Dijon et la Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur (NCA) s'engagent, quant à elles, à atteindre d'ici 2013 les objectifs fixés.

Ces quatre collectivités ont simultanément conduit une démarche *Cit'ergie* et un Plan Energie Climat Territorial. Elles ont toutes également signé la Convention des Maires pour le climat, une initiative ambitieuse qui fixe des objectifs de réduction des émissions de CO₂ supérieurs à ceux définis par l'Union Européenne.

Ces collectivités vont poursuivre la mise en œuvre **d'actions concrètes** telles que l'optimisation de la flotte de véhicules municipaux pour Nantes, qui compte déjà 37% de véhicules « propres », ou la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine municipal de Rennes pour définir la stratégie de rénovation de la commune.

Une démarche structurante permettant de répondre aux enjeux du Grenelle pour les collectivités

Une trentaine de collectivités sont actuellement engagées dans le processus *Cit'ergie* aux côtés des nouveaux lauréats et leur nombre ira croissant dans les prochaines années, puisque conformément à la loi Grenelle 2, les PCET deviennent obligatoires



pour toutes les collectivités de 50 000 habitants et plus. « *La réglementation prévoit environ 500 Plans Climat Energie Territoriaux obligés d'ici 2012* » indique Jacques Ravallault, Directeur Exécutif de l'Action Territoriale à l'ADEME. « *Toutefois, précise-t-il, la démarche Cit'ergie est aussi le premier pas vers un PCET dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent et s'engagent, ce que préconise l'ADEME. De plus, on peut aussi ajouter aux utilisatrices potentielles de la méthode Cit'ergie, les 120 démarches volontaristes manifestées par les collectivités ayant signé la Convention des Maires. Autre élément favorable : dès janvier 2012, un nouveau catalogue Cit'ergie entrera en vigueur au niveau européen qui intègrera la composante climat en lien avec les PCET et la Convention des Maires* ».

On compte **6 collectivités françaises labellisées Cit'ergie** : Besançon, Echirolles, Montmélián, la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, et désormais, Nantes (283 300 habitants) et Rennes (206 655 habitants).

D'autres collectivités sont actuellement en cours de processus Cit'ergie : la ville et l'agglomération de Châtelleraut, la Communauté urbaine de Niort et la ville et agglomération de Chalon-sur-Saône, Vire, Malaunay, Longueville-sur-Scie, Le Neubourg, Fontaine, Delle, Bourg-lès-Valence, la Communauté d'agglomération Seine Eure.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.



SOMMAIRE

CIT'ERGIE, UNE MÉTHODE DE TRAVAIL AU SERVICE DES PLANS CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAUX

CIT'ERGIE : LA MÉTHODE

ZOOM SUR LES NOUVELLES COLLECTIVITÉS DISTINGUÉES

LES COLLECTIVITÉS LABELLISÉES EN FRANCE

Cit'ergie, une méthode de travail au service des Plans climat énergie territoriaux

Label visant à encourager les collectivités à améliorer leur politique énergie durable, Cit'ergie est une démarche d'appui opérationnel à l'élaboration du PCET tel que défini par la loi Grenelle. De plus il constitue une porte d'entrée à un PCET dans lequel l'ensemble des acteurs du territoire sont mobilisés et s'engagent, ce que recherche l'ADEME.

Dans le cadre d'un PCET, grâce à sa méthode très structurée, le label Cit'ergie permet en effet de réaliser les volets patrimoine, services et compétences territoriales d'un Agenda 21.

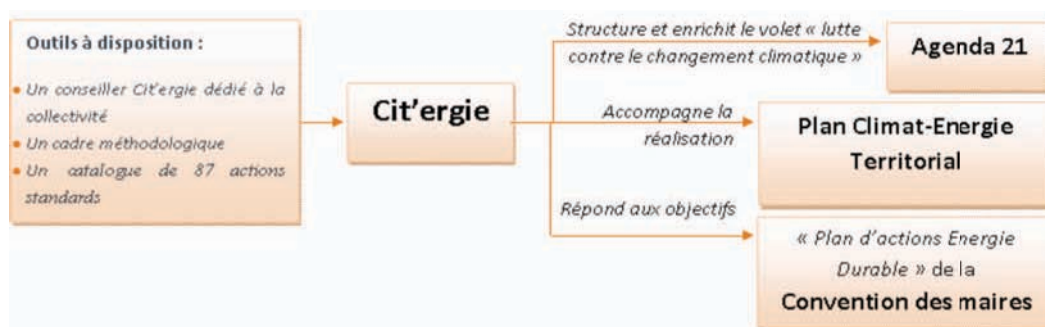
La labellisation Cit'ergie favorise, par ailleurs, une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions énergie et climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

« Le label Cit'ergie apporte toute une organisation à la collectivité. Et pour une direction comme celle de l'environnement, c'est très important parce qu'il permet d'impliquer non seulement les membres du service de l'environnement, mais aussi tous les autres services de la collectivité », ajoute Benoit Bertiaux, Directeur de l'environnement à Pays de Montbéliard Agglomération.

« En matière d'état des lieux et de prospective, le label Cit'ergie est un excellent outil pour ma direction et toutes les autres directions appliquées, puisqu'elles ont leur état des lieux, leurs objectifs qu'elles se sont fixés et le programme d'action avec les moyens financiers associés. L'élément de la transversalité est un élément majeur. Cit'ergie permet le rassemblement, de travailler ensemble et de définir les objectifs et les plans d'action ensemble », explique Myriam Normand, Directrice de la maîtrise de l'énergie à la mairie de Besançon.

« Le catalogue de 87 actions nous aide dans la réflexion et dans la mise en place de nouvelles mesures. Il nous donne un cadre qui nous permet de mieux élaborer et maîtriser nos actions », indique Serge Darmon, Directeur général des services de Grenoble Alpes Métropole.

De plus, le label valorise l'image de la collectivité, aux niveaux national et international.



Cit'ergie, une méthode et une qualité reconnues par la Convention des Maires

Le 4 mai 2010 la Commission Européenne a reconnu la qualité de la méthode de conduite de projet du label Cit'ergie comme l'une des étapes contributives aux engagements des collectivités dans la Convention des Maires.

En effet, la Convention des Maires comme Cit'ergie mettent au cœur du dispositif

d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et plans d'actions énergie climat, la transversalité, la participation et la responsabilisation de chacun, ainsi que la culture de la mesure et de l'évaluation.

A ce titre, la méthode et le processus de Cit'ergie constituent une aide, une ressource méthodologique qui permettent de structurer et d'organiser la conduite de projet en mettant en place une gouvernance interne, une méthode, des outils, en définissant des objectifs et en mesurant l'effet des actions : autant d'éléments indispensables pour satisfaire aux attentes de la Convention des Maires.

Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award® déjà accordé à plus de 330 collectivités européennes dans 10 pays : Allemagne, Autriche, Italie, France, Pays-Bas, Irlande, Lichtenstein, Lituanie, Suisse et Tchéquie.

Créé en 2003 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie. Ce label propose aux collectivités un processus d'amélioration continue en vue d'élaborer une politique énergétique et climatique efficace. La démarche se fait autour de six domaines dans lesquels la collectivité est compétente ou influente :

- **le développement territorial,**
- **le patrimoine de la collectivité,**
- **l'approvisionnement énergétique,**
- **l'eau et l'assainissement,**
- **la mobilité,**
- **l'organisation interne et la communication.**

Depuis sa création en 2003, le Forum European Energy Award®, dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Lituanie, la Slovaquie, les Pays Bas et la France y participent.

En 2010, le Forum EEA® a conduit avec les différents porteurs nationaux, l'adaptation du catalogue Cit'ergie pour y introduire plus fortement la composante climatique. Ce nouveau catalogue entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2012.

CIT'ERGIE : LA MÉTHODE

Une démarche en quatre étapes

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

- l'**état des lieux** de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de 87 actions,
- la définition d'un **programme pluriannuel de politique énergie climat**,
- la phase de **labellisation** avec l'intervention d'un auditeur accrédité si la collectivité satisfait aux exigences du label,
- la **mise en œuvre** continue, évaluée,
- chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.

Tous les 4 ans, le label est remis en question : la collectivité entre alors dans un nouveau processus assorti d'un audit.

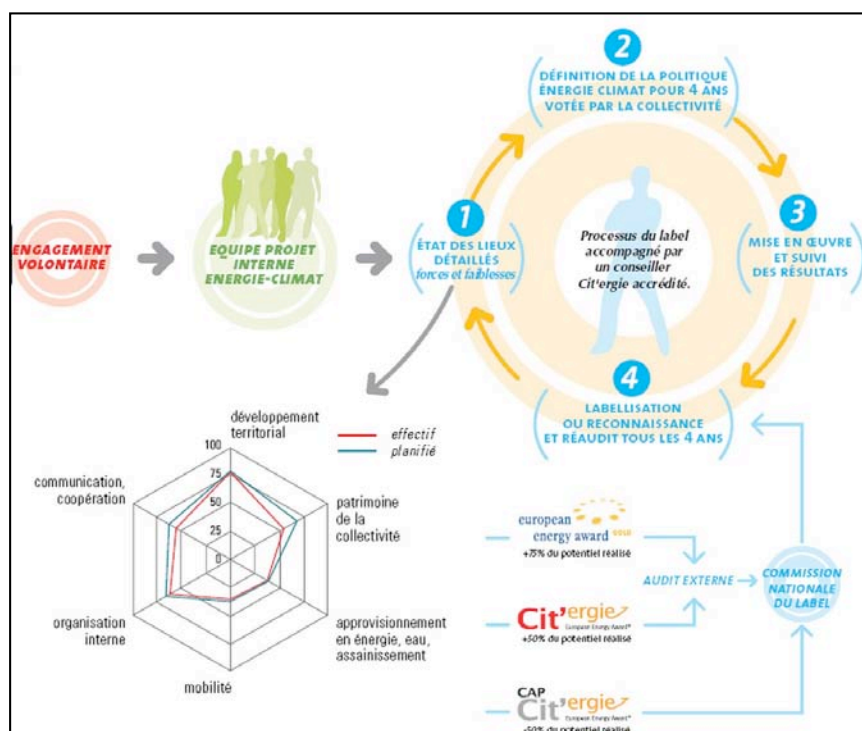


Schéma de la démarche - Source : ADEME

Et en pratique...

Les Directions régionales (DR) de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échange entre collectivités Cit'ergie.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation avant de :

- s'organiser en mode « projet »,
- réaliser le pré diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la DR de l'ADEME,
- mandater son conseiller Cit'ergie parmi les 24 accrédités et signer une convention de partenariat avec l'ADEME.

Objectivité et efficacité ; des outils et des acteurs

Au niveau national, **24 conseillers Cit'ergie** sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission du label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un **catalogue standardisé** au niveau européen, constitué de 87 actions réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un **référentiel national d'aide à l'évaluation**, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres.

« *Ce catalogue nous permet de prendre en compte des aspects auxquels nous n'aurions pas forcément pensé. Nous pouvons nous appuyer sur ce catalogue pour essayer d'améliorer des choses dans des domaines méconnus* », précise Nicolas Podeur, Responsable service énergie à la Mairie de Montmélián.

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité. Si le pourcentage d'actions mises en œuvre par la collectivité se situe entre 40 et moins de 50, il n'y a pas d'intervention de l'auditeur externe et la collectivité peut demander à la Commission nationale du label l'obtention de la reconnaissance CAP Cit'ergie.

L'intervention de la Commission nationale du label

La Commission nationale du label est un organe de contrôle indépendant, compétent en particulier pour l'octroi ou le retrait du label Cit'ergie et l'attribution ou le retrait de la reconnaissance CAP Cit'ergie. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose jusqu'à fin 2011 de cinq membres :

- M. Daniel GUILLOTIN, réseau Flame, Président de la Commission du label
- M. Reynald BAVAY DGSA Ville et Communauté de Communes de Haguenau
- Mme Myriam NORMAND, directrice de la maîtrise de l'énergie Ville de Besançon,
- M. Jean-Louis SEHIER, directeur du Cadre de Vie Lille Métropole
- M. Philippe TESSIER, animateur du groupe « énergie-climat » AITF

Le secrétariat du label est assuré par Mme Liane THIERRY, membre du Bureau d'Appui Cit'ergie.

Zoom sur les nouvelles collectivités distinguées



Ville de NANTES

Cit'ergie, un coup d'accélérateur à la politique énergétique territoriale



Nantes: 283 300hab.

Capitale régionale de la région Pays de la Loire

Label Cit'ergie: obtenu le 21/12/2010

Renouvellement de la labellisation Cit'ergie prévue d'ici 2014

Ce qui a motivé la ville de Nantes

La Ville de Nantes s'est engagée dans le processus Cit'ergie pour les raisons suivantes :

- Réaliser une évaluation du volet énergie de son plan d'actions développement durable,
- Conforter la transversalité et la culture commune,
- Décliner le Plan climat de Nantes Métropole et définir les actions contributrices de la Ville,
- Se confronter aux expériences d'autres collectivités pour partager les bonnes pratiques,
- Enrichir un plan d'actions énergie qui irrigue l'ensemble des politiques publiques.

Ce qu'apporte Cit'ergie

L'état des lieux initial a été réalisé en étroite collaboration avec Nantes Métropole. La quarantaine de participants aux groupes de travail a particulièrement apprécié :

- De se rencontrer, parfois pour la première fois,
- De prendre le temps d'échanger sur leurs pratiques et leurs perceptions,
- De bénéficier du regard extérieur critique et bienveillant des conseillers Cit'ergie.

« Ce label montre que Nantes agit concrètement pour économiser l'énergie et confirme le succès plus global de la « Capitale verte de l'Europe 2013 ». Il faut maintenir ce cap car le label Cit'ergie sera à nouveau évalué au bout de 4 ans. Il est donc primordial de continuer à mener à bien les projets et de coordonner les actions avec Nantes Métropole », souligne Pascale Chiron, adjointe à la maîtrise de l'énergie, bâtiments publics.

Quelques actions significatives du plan d'actions Cit'ergie de Nantes

Développement territorial

La ville de Nantes a initié la prise en compte, encore partielle, de l'énergie dans son PLU ; un cahier de recommandations environnementales y a été annexé en 2008. Pour rendre ces recommandations plus opérationnelles et les actualiser, la réflexion se situe aujourd'hui à l'échelle métropolitaine, avec l'ambition d'adopter au premier semestre 2011 un guide de l'écoquartier métropolitain, outil à concevoir et partager avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement sur le territoire.

Patrimoine de la collectivité

Les consommations énergétiques du patrimoine public sont connues et suivies par les services de la ville, avec notamment la réalisation de pré-diagnostic depuis 1996. Les travaux de rénovation énergétique présentant des temps de retour inférieurs à 3 ans ont été réalisés et les résultats sont encourageants : le ratio kWh/m² a baissé de 15% entre 2000 et 2008.

Pour tous les nouveaux bâtiments, les objectifs énergétiques sont ambitieux : pour le neuf, objectif BBC (RT 2005 – 50%) ; pour la réhabilitation, objectif BBC Réha (RT 2005 – 40 %) a minima consommation actuelle divisée par 2.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Dans les nouvelles opérations, la priorité est donnée au raccordement aux réseaux de chaleur, quand ils sont présents.

La SEM NGE (société d'économie mixte Nantes Métropole Gestion Equipements), chargée de la gestion de services et équipements publics, a aujourd'hui des objectifs de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, notamment) clairement définis : 20 000 m² sur les bâtiments publics d'ici deux ans. Nantes Métropole a déjà installé 1 350 m² sur la Ville de Nantes.

Mobilité

Le plan de déplacement de la ville de Nantes a atteint son objectif d'un report modal de la voiture vers les transports en commun et le vélo : une enquête réalisée en interne en 2007 a montré que 430 agents ont abandonné la voiture. Par ailleurs, la flotte des véhicules municipaux a été mutualisée et optimisée : suivi précis d'indicateurs (par exemple : 37% de véhicules « propres » dans le parc véhicules légers de la Ville), critères environnementaux pour achats de véhicules avec objectif de réduction du parc...

Organisation interne

Des plans d'actions sont formalisés pour l'ensemble des politiques publiques municipales. Ils comprennent pour chaque action un pilote, des moyens et des indicateurs. En 2009, une formation obligatoire de 3 jours sur le thème BBC a été dispensée aux 120 agents du BATI.

Communication et coopération

De nombreuses actions d'information et de sensibilisation en matière de développement durable et d'énergie ont été menées. L'année est rythmée par trois temps forts : semaine du développement durable en avril, de la mobilité en septembre et de l'énergie en novembre.

La ville de Nantes entretient également la culture de l'échange et du travail en réseau avec d'autres collectivités en France et en Europe. Ainsi le territoire participe au projet européen Concerto pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.



Rennes : 206 655 habitants
Capitale régionale de la région Bretagne
Label Cit'ergie: obtenu le 21/12/2010
Renouvellement de la labellisation Cit'ergie prévue d'ici 2014

Ce qui a motivé Rennes pour s'engager dans Cit'ergie

La démarche de labellisation Cit'ergie s'est inscrite dans le processus d'élaboration du nouveau Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Rennes. Il en a constitué le volet interne.

Ce qu'apporte Cit'ergie

L'état des lieux a permis de faire le point avec les services concernés sur les politiques et les projets qui composent la politique énergétique de la Ville. L'exhaustivité du catalogue et le regard extérieur des conseillers Cit'ergie ont permis de poser un certain nombre de questions nouvelles pour la collectivité. L'état des lieux a ainsi permis d'identifier les principaux enjeux pour l'administration et a servi de base de travail, avec l'inventaire des émissions de CO₂, à l'élaboration du plan d'action.

Le cadre et les exigences méthodologiques du label ont servi de références, ce qui a facilité la structuration du Plan Climat Energie Territorial et a permis d'aboutir à un document complet.

Le point de vue des élus

« L'état des lieux a été une étape importante de la démarche Cit'ergie. L'appréciation externe a, pour la première fois, permis d'évaluer les forces et faiblesses de la politique énergétique de la collectivité dans sa globalité, et notamment en termes de performance par rapport aux objectifs chiffrés du catalogue du label. Ca a été une bonne base de travail pour la phase d'élaboration du Plan Climat Energie qui a suivi. »


Quelques actions significatives du plan d'actions Cit'ergie de Rennes

Développement territorial

Dans l'ensemble de ses ZAC, la Ville conduit depuis 2005 des études de desserte énergétique afin d'identifier l'approvisionnement énergétique le plus approprié à chaque projet. La Ville fixe également à tous les logements construits en ZAC (pour les opérations aidées dans le cadre du PLH depuis 2005 et pour le logement libre depuis 2008) des objectifs de performance énergétique (HPE depuis 2005, THPE et BBC depuis 2010) à travers les cahiers des charges de cession de terrain.

Patrimoine de la collectivité

Le travail de maîtrise de l'énergie des consommations engagé depuis plus de 20 ans s'est vu conforté par la création d'une ligne spécifique dédiée aux travaux de maîtrise de l'énergie en 2009. Des audits énergétiques ont été réalisés sur les 162 sites les plus importants du patrimoine municipal durant la période 2009-2010. Les résultats, utilisés pour bâtir la stratégie de réduction des consommations énergétiques des bâtiments



communaux, ont été présentés individuellement aux services utilisateurs concernés afin qu'ils prennent en compte les consommations d'énergie dans leurs décisions de travaux.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

En 2009, le calcul de la partie fixe des abonnements aux réseaux de chaleur a été modifié pour prendre en compte les baisses de consommation et encourager les économies d'énergie. Ce système de bonus/malus annuel basé sur la consommation moyenne des trois dernières années permet à l'exploitant de ne pas être pénalisé par les baisses de consommation.

Mobilité

La Ville de Rennes complète le réseau performant de transports en commun (plus de 67 millions de voyages par an en métro et bus) de Rennes Métropole par la poursuite de sa politique vélo (190 km de piste cyclable en 2009). Le second système de vélos en libre service a été mis en place en 2009. Il est composé de 900 vélos répartis sur 83 stations. La Ville a également élaboré et voté la charte "Code de la rue" dont l'objectif est de redéfinir les usages de l'espace public pour favoriser une cohabitation pacifiée entre les usagers.

Organisation interne

Un séminaire sur les perspectives de la politique énergie climat municipale a été organisé en mars 2010 pour les élus. Les supports de présentation de ce séminaire, tout comme le livre blanc (décrit ci-après), ont été diffusés en interne via la lettre d'information électronique de l'administration.

Communication et coopération

Le Plan Climat Energie Territorial Rennais a été élaboré en prenant en compte l'expression des habitants et acteurs locaux collectée via un Forum Ouvert et la rédaction d'un livre blanc. La méthode Forum Ouvert, qui permet à chacun de proposer ses idées, favorise une expression riche et variée. Le livre blanc a été rédigé par des étudiants de l'université Rennes 2 à partir des rapports de discussion du Forum Ouvert.



Dijon référence écologique



Dijon : 155 460 habitants en 2010
Capitale régionale de la Bourgogne
Reconnaissance CAP Cit'ergie obtenue en décembre 2010
Audit de renouvellement pour la labellisation Cit'ergie : 2014

Ce qui a motivé la ville de Dijon pour s'engager dans Cit'ergie

La labellisation Cit'ergie est un outil qui permet de répondre à trois champs d'interventions que se doit de remplir la Ville pour atteindre son objectif de devenir une référence écologique : labellisation du « plan climat » avec une reconnaissance européenne ; organisation de la collectivité en interne pour qu'elle soit performante dans les années à venir ; développement un outil de suivi de la politique définie dans le plan climat qui inclut une évaluation de l'action de la collectivité.

Ce qu'a apporté le processus Cit'ergie

« le processus Cit'ergie, que nous menons conjointement avec notre PCET pour concentrer nos efforts et ceux des agents, nous a notamment permis de reconsidérer notre organisation interne et débouche sur la création d'un service énergie mutualisé pour la ville et l'agglomération. Un autre effet concret du processus se traduit par une approche transversale et budgétaire de l'énergie qui vient d'être intégrée dans la note de cadrage budgétaire des investissements 2011 et impose la recherche d'économies dans ce domaine dans l'ensemble des services ! » indique Jean Patrick Masson, adjoint au maire de Dijon, délégué à l'écologie urbaine.

Quelques actions significatives du plan d'action Cit'ergie

Développement territorial

- Plan Climat Energie Territoriale municipale et communautaire (2011) : La ville de Dijon s'est engagée en 2009 et de façon concomitante avec le Grand Dijon, dans l'élaboration de son PCET. L'état des lieux, les diagnostics, les orientations stratégiques et la pré-programmation ont été validés. Le Plan Climat sera adopté en 2011 en intégrant l'ensemble des travaux Cit'ergie.

- Programmation énergétique (2011-2012) : En lien avec le Schéma directeur de développement du réseau de chaleur, Dijon s'engage à réaliser une programmation énergétique visant à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en signant la Convention des Maires.

Patrimoine de la collectivité

- Programme de réhabilitation du patrimoine (2011-2012) : Elaboration d'une « Programmation Pluriannuelle d'Investissement climat » qui comprend une stratégie pluriannuelle de réhabilitation. Cette programmation sera élaborée en cohérence avec les potentiels identifiés de raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur.

- Outil de comptabilité eau et énergie (2012-2013) : Développement et adoption d'une solution intégrée permettant le suivi en continu des consommations d'eau et d'énergie et facilitant les interventions des équipes techniques de la ville.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

- Développement du réseau de chaleur (2011-2012) : Réalisation et adoption d'un Schéma directeur de développement du réseau de chaleur combinée aux travaux de voirie du TRAM. Le classement du réseau afin de rendre obligatoire le raccordement des bâtiments nouveaux à proximité est envisagé.

- Augmentation de la chaleur renouvelable (2012) : Raccordement de l'UIOM au réseau de chaleur et mise en œuvre des potentiels de conversion de chaufferies à raccorder.

Mobilité

- Transports en commun (2012): création et mise en service de deux lignes de Tramway couvrant 40 km de réseau.

- Intermodalité et piétonisation (2012): Une plateforme intermodale de la Gare SNCF verra le jour. En direction du centre ville, la ville souhaite développer des espaces partagés et piétonisation.

Organisation interne

- Gouvernance de la politique énergie climat (2011): Création d'un service énergie mutualisé Dijon - Grand Dijon dont la mission sera de définir la stratégie de réduction des consommations d'énergie et de développer les ENR sur le territoire.

- Processus Cit'ergie (2011-2012): Adoption et mise en œuvre effective des actions du catalogue d'actions Cit'ergie concernant le pilotage, le processus de décision, l'animation, le suivi et l'évaluation du processus Cit'ergie (Domaine 5).

Communication et coopération

- Sensibiliser, informer et mobiliser autour de la politique énergie climat (2011-2012): Réalisation et adoption d'une stratégie d'éducation à l'environnement et d'un plan de communication / de concertation dédié à la politique énergie climat municipale, cohérente avec celle du Grand Dijon.

- Démocratie participative (2011) : Mobilisation sur le long terme des 9 Comités de quartiers grâce aux budgets participatifs annuels (40 000 €) afin qu'ils proposent et gèrent un certain nombre d'actions locales.

Communauté urbaine Nice Côte d'Azur

Cap Cit'ergie, ou comment placer les enjeux énergétiques et climatiques au cœur des actions du territoire communautaire



Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur (27 communes) : 534 023 hab.

Région : Provence Alpes Côte d'Azur

Reconnaissance **CAP Cit'ergie**: obtenue le **21/12/2010**

Labellisation Cit'ergie prévue d'ici **2014**

Ce qui a motivé Nice Côte d'Azur pour s'engager dans Cit'ergie

« Aujourd'hui, le lancement d'un nouvel Agenda 21 répond à une évolution nécessaire au regard d'une prise de conscience généralisée en matière de développement durable face aux grands enjeux climatiques mondiaux. Ainsi, NCA s'est déjà engagée dans la démarche « Cit'ergie », label destiné aux collectivités qui souhaitent élaborer une politique énergie climat de qualité. Cit'ergie contribue à l'élaboration du futur plan climat communautaire, qui constituera le volet énergie de l'Agenda 21 », indique Véronique PAQUIS – Elue au développement durable, Adjointe au Maire de Nice.

Ce que Cit'ergie a apporté à Nice Côte d'Azur

Cit'ergie a créé une véritable opportunité pour notre collectivité de structurer une politique énergie-climat, en s'appuyant sur un processus d'amélioration continue, reconnu au niveau européen et par la Convention des Maires.

Cit'ergie s'apparentant en effet à une démarche qualité, il est possible de suivre précisément grâce à des indicateurs la mise en œuvre des actions ainsi que de se situer par rapport à des chiffres de référence, pour mieux cibler les efforts de la collectivité. Le référentiel a été un véritable atout pour évaluer les performances de NCA.

Cit'ergie a non seulement permis d'établir un recensement des actions énergie déployées au sein de la collectivité mais également de les mettre en cohérence, afin d'aboutir à une gestion globale et intégrée.

Le plan d'actions Cit'ergie constitue une base solide pour l'élaboration du plan climat et permet de répondre aux exigences de la Convention des Maires.

« Cit'ergie doit permettre à NCA de se doter d'une politique énergétique structurée et vise l'exemplarité de ses services en terme de management de l'énergie. Notre Président souhaite faire de Nice Côte d'Azur un territoire de référence en termes de développement durable. Ces questions énergie-climat sont en effet aujourd'hui une priorité pour la Communauté Urbaine. Elles doivent devenir une priorité pour chacun d'entre nous, élus, agents, partenaires... », poursuit Hervé PAUL, Porteur de la démarche Cit'ergie, 13^{ème}

vice-président, délégué à la gestion de la ressource eau et assainissement à la commande publique, Maire de Saint Martin du Var.

Quelques actions significatives du plan d'action Cit'ergie de Nice Côte d'Azur

Développement territorial

Réalisé

- Nice Côte d'Azur a en charge l'élaboration des PLU des 27 communes membres. Il est proposé d'intégrer dans les dossiers des PLU le "cahier de recommandation des PLU de Nice Côte d'Azur". Ce document complète le PLU, il comprend une partie générale et 13 fiches thématiques.

- Un Plan Local Energie Environnement a été mis en place sur une durée de trois ans, de 2008 à 2010, afin de planifier et budgéter un programme d'actions « énergie », qui constitue les prémisses d'un plan climat.

Planifié

- Mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de NCA et réalisation du bilan carbone sur le périmètre de NCA.

- Projet Ecocité : La candidature de NCA a été sélectionnée au niveau national par le gouvernement. L'objectif est sur le territoire de l'Ecocité (Plaine du Var) de favoriser la mixité sociale, la réduction des déplacements urbains par une forme urbaine compacte dans le cadre d'un système économique équilibré et d'un environnement de qualité.

Patrimoine de la collectivité

Réalisé

- Trois micro-turbines hydroélectriques ont été installées sur le réseau d'eau potable

- Des compteurs intelligents ont été mis en place sur certains points d'éclairage public, il s'agit d'une phase test en vue d'un essaimage sur NCA

Planifié

- Elargissement du schéma directeur d'aménagement lumière à tout NCA

- Certifier tous les ports «Gestion environnementales portuaire » en partenariat avec les délégataires.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Réalisé

- Mise en place d'une campagne de détection de fuites sur tout le réseau d'eau potable.

- Mise en place d'un plan de gestion des déchets incluant un dispositif important de sensibilisation (800 000 euros par an).

Planifié

- Elaboration et adoption d'un schéma directeur de développement du réseau de chaleur.

- Réalisation d'une étude de potentiel de récupération de chaleur dans les eaux usées.

Mobilité


Réalisé

- Mise en place d'un schéma de développement directeur des Transport Publics sur 10 ans et d'un schéma directeur de transport urbain à l'horizon 2030.

- Mise en place du billet à 1 euro pour le bus et le tramway dans tout le département.

Planifié

- Développer les stations de véhicules électriques en auto-partage.

- 
- Poursuivre le développement du réseau cyclable, il convient de développer l'usage du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture en ville.

Organisation interne

Réalisé

- Mise en place d'une charte éco-manifestation et d'une charte chantier vert.
- Réalisation d'un Guide éco-agent qui a été diffusé à tous les agents de NCA.

Planifié

- Mise à jour des fiches de poste avec les enjeux énergie-climat associés et les rôles clés.
- Identification du budget énergie-climat et présentation au conseil communautaire avant le débat d'orientation budgétaire.

Communication et coopération

Réalisé

- PLH : éco conditionnalité des subventions basées sur la performance énergétique des projets des bailleurs sociaux.
- Adhésion à des réseaux de collectivités nationaux et européens sur la question du développement durable et du changement climatique : Eurocités, Club des villes et territoires cyclables, Green Digital Center, VITECC, Cluster green and connected cities, AMORCE, ASTEE, ...

Planifié

- Un rapport Développement Durable sera réalisé chaque année et élaboré à partir des productions de l'Agenda 21, PCET et Cit'ergie.
- Mobiliser les communes lors de la mise en œuvre du PCET.

LES COLLECTIVITÉS LABELLIÉES EN FRANCE

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif de Cit'ergie reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence énergie climat :



Premier niveau du label récompensant les collectivités qui, à l'issue du processus, dépassent 50% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.

Six collectivités françaises sont labellisées Cit'ergie en janvier 2011

- Besançon (25) avec 120 000 habitants
- Grenoble Alpes Métropole (38) avec 405 000 habitants
- Echirolles (38) avec 37 000 habitants
- Montmélian (73) avec 4 000 habitants
- Nantes (44) avec 283 300 habitants
- Rennes (35) avec 206 655 habitants



Reconnaissance attribuée aux collectivités ayant conduit la totalité du processus sans atteindre le niveau du label mais s'engageant à y satisfaire au bout de 4 ans.

Six collectivités sont reconnues CAP Cit'ergie en janvier 2011

- Pays de Montbéliard Agglomération (25) avec 122 000 habitants
- La ville d'Evian-les-Bains (74) avec 7 000 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (25) avec 176 000 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole (39) avec 53 033 habitants
- La ville de Dijon (21) avec 155 460 habitants
- La Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur (06) avec 534 023 habitants



Niveau d'excellence du label. Aujourd'hui 28 collectivités européennes le possèdent. Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres. Les collectivités françaises ne sont pas encore représentées dans ce groupe.

D'autres collectivités françaises sont actuellement en cours de processus Cit'ergie :

La ville et l'agglomération de Châtellerault (86)	Longueville sur Scie (76)
La Communauté urbaine de Niort (79)	Fontaine (38)
La ville et agglomération de Chalon sur Saône (71)	Bourg-lès-Valence (26)
La Communauté urbaine de Dunkerque (56)	Delle (90)
La communauté d'agglomération Seine Eure (27)	La ville de Vire (14)
Malaunay (76)	Le Neubourg (27)

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre...

VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS ENGAGÉES DANS CIT'ERGIE EN JANVIER 2011





Contacts presse

Mélanie Hôpital / Magali Preud'homme

Tél. : 01 49 09 27 47 / 01 49 09 27 92

melanie.hospital@tbwa-corporate.com / magali.preudhomme@tbwa-corporate.com

<http://www.citergie.ademe.fr>

Contacts ADEME

Claire Raffray, Communication professionnelle et éditions

02 41 20 43 54 - claire.raffray@ademe.fr

Muriel Jeanneret, Chargée de mission Cit'ergie

03 81 25 50 17 - muriel.jeanneret@ademe.fr

Contacts presse des collectivités lauréates

Anne-Line BRIAND, Chargée de mission développement durable

02 40 41 99 25 - anne-line.briand@mairie-nantes.fr

Site de la ville de Nantes : www.nantes.fr

Conseillers Cit'ergie : **Nicolas Thibaut**, Projets et Territoires et **Brigitte Dufour-Fallot**, Bio Eco SARL

Brendan CATHERINE, Chargé de mission Energie-Climat au service Environnement Energie

02 23 62 24 44 - b.catherine@agglo-rennesmetropole.fr

Conseillers Cit'ergie : **Brigitte Dufour-Fallot**, Bio Eco SARL et **Nicolas Thibaut**, Projets et Territoires

Site de la ville de Rennes : www.rennes.fr

Oanez CODET-HACHE, Chef de projet écologie urbaine

OCODET-HACHE@ville-dijon.fr

Site de la collectivité: www.dijon.fr

Conseiller Cit'ergie : **Sébastien Denis** société EQUINEO

Marie TATIBOUËT, Responsable service énergie

04 89 98 14 43 - marie.tatibouet@nicecotedazur.org

Ludivine MUNTZER, Chargée de mission Cit'ergie

04 89 98 12 57 - ludivine.muntzer@nicecotedazur.org

Site de la collectivité: www.nicecotedazur.org

Conseiller Cit'ergie : **Sébastien Denis**, EQUINEO